

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal de Vatteville-la-Rue

L'an deux mille vingt, vendredi vingt cinq septembre, dix huit heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON, Maire.

Etaient présents : M. Charron, Maire

M. Somon 1^{er} Adjoint, Mme Danger 2^{ème} Adjointe, M. Leclère 3^{ème} Adjoint, Mme Desrues 4^{ème} Adjointe, M. Leprince, Mme Agnès, Mme Bocca, M. Darricarère, Mme Guillot, M. Glatigny, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : M. Déal, Mme Lenormand,

Etait absente non excusée : Mme Dionnet,

Secrétaire de séance : Mme Guillot,

Date de convocation : 16 septembre 2020

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur Jacques Charron, Maire fait part du courrier de M. Michel Quartier, reçu en mairie le 10 septembre 2020, par lequel il démissionne du conseil municipal. Une copie du courrier a été adressée au Préfet de Seine-Maritime. La personne suivante sur la liste de candidats « bien vivre ensemble » aux élections municipales est désignée membre du conseil municipal d'office. Si la personne refuse, elle doit adresser à son tour un courrier à la mairie. Mme Agnès Quartier est désignée conseillère Municipale.

Monsieur Jacques Charron, Maire fait part du courrier de Mme Agnès Quartier, reçu en mairie le 24 septembre 2020 par lequel elle démissionne du conseil municipal. Une copie du courrier a été adressée au Préfet de Seine-Maritime. La personne suivante sur la liste de candidats « bien vivre ensemble » aux élections municipales est désignée membre du conseil municipal d'office. Si la personne refuse, elle doit adresser à son tour un courrier à la mairie. M. Loïc Langrume, suivant de liste, est désigné conseiller municipal.

2020/51 – AFFOUAGE

Le Conseil Municipal, comme les années précédentes, décide à l'unanimité des personnes présentes :

1. d'attribuer des lots de bois (environ 10 stères/par foyer) aux particuliers en forêt communale aux conditions suivantes :
 - Etre habitant de Vatteville-la-Rue
 - Que les cessionnaires utilisent le bois pour leur usage personnel et qu'ils soient équipés de vêtements de sécurité (casque, chaussures sécurité, pantalon anti-coupure)
 - S'inscrire en mairie du 12 novembre 2020 au 27 novembre 2020
2. Que l'attribution des lots se fera par tirage au sort en présence des inscrits le 5 décembre 2020 à 10h à la salle des fêtes de Vatteville-la-Rue
3. Les coupes de bois devront être terminées pour le 15 avril 2021
4. De fixer le prix du stère de bois à 18 €
5. De confier à l'ONF la gestion des coupes et du recouvrement par l'intermédiaire de la trésorerie de Rives en Seine

2020/52 – CENTRE ACCUEIL

M. Leclère, adjoint en charge du centre prend la parole. Il propose d'ouvrir la section ados sur la session d'automne. Après avoir pris connaissance du projet, le conseil Municipal acte la délibération comme suit :

La commune de Vatteville-la-Rue ouvre un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sur l'année 2020-2021, et propose des sessions sur les congés scolaires d'octobre 2020, avril et juillet 2021, dans le cadre du projet éducatif mis en place par la mairie.

L'ACM fait l'objet d'une déclaration auprès des services de la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale), en partenariat avec la CAF dans le cadre d'une convention.

L'ACM ouvre 2 sections, enfance et adolescence, destinées aux enfants âgés de 6 ans révolu à 17 ans révolu, sous la responsabilité d'un directeur ou d'une directrice.

Le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement des enfants respecte les instructions départementales relatives aux accueils de mineurs.

La commune met à disposition de la structure un éducateur sportif titulaire du BAFD, qui prend la responsabilité de la section adolescence.

La commune met également à disposition l'adjoint technique en charge de la restauration sur le mois de juillet.

Les locaux accueillant les enfants sont le restaurant scolaire et la salle de motricité, qui font l'objet d'une déclaration auprès des services de la DRDJSCS.

La commune met à disposition du centre les infrastructures suivantes : la salle polyvalente, la bibliothèque, le terrain de foot et locaux annexes, les toilettes de l'école.

Session automne

- Du lundi 26 octobre au mercredi 28 octobre 2020 de 9h à 18h uniquement pour la section ados. La capacité d'accueil est de 16 ados âgés de 12 à 17 ans révolu.
Lors des journées continues les familles fourniront le repas du midi.
Le forfait pour la session est de 32 € pour les enfants habitant le territoire de Caux Seine Agglo et 36 € pour les extérieurs à Caux Seine Agglo.
L'équipe d'encadrement sera constituée d'un directeur et d'une animatrice.
La session aura lieu s'il y a un nombre minimum d'inscription fixé à 8 ados.

Sessions printemps et été

- Les sessions printemps et été 2021 feront l'objet d'une prochaine délibération pour en déterminer les conditions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes :

Autorise Le Maire ou ses adjoints à engager toute démarche relative au recrutement de l'équipe pédagogique ainsi qu'à l'établissement des bulletins de salaire et des émissions de titres.

Inscrit les dépenses et les recettes au budget communal 2020 et 2021.

2020/53 – SDE76 –PARTICIPATION GROUPEMENT DE COMMANDE

Suite à la dernière réunion, Le Maire invite M. Sylvain Somon à prendre la parole pour apporter des précisions quant à la proposition du SDE76 d'adhérer au groupement de commande d'achat d'énergie suite à la fin des tarifs réglementés de vente par les fournisseurs actuels.

Après avoir débattu, le conseil municipal, décide à : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION d'adhérer au groupement de commande et acte la délibération suivante :

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et d'autre part à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Vatteville-la-Rue d'anticiper la fin des tarifs réglementés de vente et d'optimiser ses achats en adhérant au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION

Décide l'adhésion de la commune de Vatteville-la-Rue au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,

Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

Autorise le maire de la commune de Vatteville-la-Rue à signer la convention ci jointe,

Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Vatteville-la-Rue et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Vatteville-la-Rue est partie prenante,

Décide de régler la participation financière prévue à l'article 4.5 de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes, (disposition à conserver uniquement pour les membres non adhérents au SDE76),

Autorise Monsieur le Maire du Conseil Municipal, organe décisionnaire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,

Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission impôts : Le Maire indique que les services de la DGFIP ont composé la commission communale des impôts en sélectionnant 12 personnes sur les 24 proposées et qu'il a transmis un courrier à chaque personne concernée.

Carrière CASEMA – CEMEX : visite du site le vendredi 9 octobre 2020 de 10h à 12h.

Défense incendie : M. Sylvain Somon indique que 2 bornes incendie supplémentaires ont été installées, rendues obligatoire par l'évolution de la réglementation.

La séance est levée à 19 h 10 minutes

CHARRON Jacques

SOMON Sylvain

DANGER Jeannine

LECLERE Vincent

DESRUES Michèle

AGNES Mireille

LEPRINCE Philippe

BOCCA Véronique

GLATIGNY Simon

GUILLOT Séverine

DARRICARERE Christian

DIONNET Amandine

DEAL Jérémie

LENORMAND Mathilde